

## Annexe 2.2. Plan d'action pour les départements ayant contractualisé pour la première fois en 2021 et 2022

### **INDICATIONS POUR LA COMPLÉTUDE DU PLAN D'ACTIONS**

- Ne pas modifier la structure du tableau et le transmettre impérativement au format Excel (et non PDF)
- Veiller au respect des sources de financement État / Sécurité sociale prévues objectif par objectif
- Lorsque cela est pertinent, indiquer les autres financements mobilisés hors contractualisation ou par des partenaires à l'appui de l'objectif (par exemple : financements de la CPAM au titre des actions de prévention médico-sociale)
- Remplir le tableau vert qui récapitule les montants totaux
- Les données renseignées dans l'onglet plan d'action permettront de compléter le formulaire en ligne : [https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/Plan\\_action\\_contractualisation2023](https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/Plan_action_contractualisation2023)

Annexe 2.2 - Plan d'action pour les départements ayant contractualisé pour la première fois en 2021 ou 2022

Nom du département : Bas-Rhin

Mesure	N° de l'objectif	Objectif	Résumé des actions à mettre en œuvre		Partenaires	Source de financement Etat	Financements 2023				
			2023				Département	État	Total pour l'objectif	Autres financements (Préciser la source)	Sources financements complémentaires
<b>Engagement 1 : Agir le plus précocement</b>											
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	1	Atteindre à horizon 2023 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénatals précoces au niveau national	Action n°1: Atteindre un taux de couverture par la PMI d'au moins 20% des Entretiens Prénatals Précoces (EPP)			FIR	- €	187 000,00 €	187 000,00 €		
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	2	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	Action n°2: Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé			FIR	- €	197 000,00 €	197 000,00 €		
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	3	Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	Action n°3: Doubler le nombre de visites à domicile (VAD) pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables			FIR	- €	105 000,00 €	105 000,00 €		
	4	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'à deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	Action n°4: Atteindre 15% d'enfants de 0 à 2 ans bénéficiant de l'intervention à domicile d'une infirmière puéricultrice de PMI, notamment dans les familles vulnérables			FIR	- €	127 000,00 €	127 000,00 €		
	5	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	Action n°5: Augmenter le nombre de consultations infantiles pour permettre qu'à horizon 2022, au moins 20% des enfants bénéficient de consultations infantiles			FIR	- €	126 500,00 €	126 500,00 €		
	12	Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)				304			- €		
Soutenir les actions innovantes en PMI	13	Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique				FIR			- €		
Développer le relayage parental	14	Créer 20 nouveaux relais parentaux sur le territoire à horizon 2022				304			- €		
	15	Soutenir les parents en situation de handicap				304			- €		
	16	Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap				304			- €		
<b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b>											
Renforcer les CRIP	6	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Action n°6: Renforcer le dispositif d'évaluation des informations préoccupantes			304	- €	160 000,00 €	160 000,00 €	Financement de 4 postes : 3 TS et un instructeur	
	7	Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)	Action n°7: Réactualiser le protocole enfance en danger dans le cadre de la CEA			304	- €	45 000,00 €	45 000,00 €	Actions de formation	
						304	- €	5 000,00 €	5 000,00 €		
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	8	Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	Action n°8: Renforcer le contrôle des établissements et services de l'ASE			304	- €	80 000,00 €	80 000,00 €		
	17	Mieux articuler les contrôles État / département				304			- €		
Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	9	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	Action n°9-1: Créer un dispositif de répit, adossé à une structure médico-sociale, offrant un accompagnement éducatif renforcé et une prise en charge pédopsychiatrique pour des mineurs à double vulnérabilité			ONDAM	- €	329 906,00 €	329 906,00 €		
			Action n°9-2: Créer de façon conjointe ARS CEA, une unité de vie ouverte à l'année en IMC, dédiée aux enfants confiés en situation de handicap			ONDAM	- €	184 524,00 €	184 524,00 €		
			Action n°9-3: Compléter l'offre d'une équipe mobile d'appui			ONDAM	- €	200 000,00 €	200 000,00 €		
Soutenir la diversification de l'offre	18	Créer 600 nouvelles places d'accueil en fratries au niveau national à horizon 2022	Action n°12: Augmenter la capacité d'accueil des fratries dans le dispositif bas-rhinois			304	- €	552 500,00 €	552 500,00 €		
	19	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	Action n°13: Création de postes de travailleur social "Aide à la parentalité"			304	- €	422 500,00 €	422 500,00 €		
			Action n°14: Augmenter les capacités de prise en charge en Aide Éducative à Domicile Renforcée afin de mieux répondre aux besoins de la population			304	- €	352 283,00 €	352 283,00 €		
	20	Structurer et développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles				304			- €		

Développer les centres parentaux et les compétences parentales	21	Développer les centres parentaux			304			- €		
Systematiser l'accompagnement des retours à domicile	22	Systematiser les mesures d'accompagnement à domicile			304			- €		
Mobiliser la société civile	23	Développer le parrainage, le soutien scolaire, etc.			304			- €		
<b>Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits</b>										
Développer la participation des enfants et des jeunes	10	Systematiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)	Action n°10: Renforcer la participation des enfants et des jeunes aux rencontres annuelles de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)		304			- €	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte</b>										
Mobiliser l'ensemble des outils et des dispositifs pour l'accès au logement et aux droits	24	Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et "passerelles", notamment pour les jeunes en situation de handicap			304	ONDAM			- €	
Faciliter l'intégration pro des anciens MNA	25	Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA	Action n°15: Renforcer l'offre d'accompagnement dédiée aux jeunes majeurs, notamment anciens Mineurs Non Accompagnés (MNA)		304			- €	605 478,00 €	605 478,00 €
<b>Conditions pour y parvenir</b>										
Repenser la gouvernance	11	Renforcer l'ODPE	Action n°11: Renforcer l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance		304			- €	45 000,00 €	45 000,00 €
Renforcer la formation des professionnels	26	Renforcer la formation des professionnels			PLF				- €	
Soutenir la lutte contre la prostitution des mineurs	27	Soutien au plan de lutte contre la prostitution des mineurs			304				- €	
Appuyer la mise en œuvre de la loi du 7 février 2022	28	Soutien à la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants			304				- €	
Répondre aux besoins territoriaux	29	Réaliser un projet innovant			304 ou ONDAM				- €	

Récapitulatifs montants totaux 2023	Montant Etat sollicité	Montant CD
BCP 304	2 287 761,00 €	0,00 €
FIR	742 500,00 €	0,00 €
ONDAM	714 430,00 €	0,00 €
Total	3 744 691,00 €	0,00 €